Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 23 Aout 1888 No. 44.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

LE SOMMEIL DES ENFANTS.

Dans leurs berceaux, près de leur mère,
Quand dorment les petits enfants,
Ne croyez pas que sur la terre
Restent ces endormis charmants ;

Non, non : toujours des anges viennent
Qui les emportent dans leurs bras,
Et qui dans les cieux leur apprennent
De beaux jeux qu'ils ne savaient pas.

Et quand la mère se réveille,
Et veut voir entre ses rideaux
Son petit enfant qui sommeille,
La nuit, dans un heureux repos,

Les anges vite le ramènent,
Dans son lit le recouche bien,
Et près du berceau s'entretiennent
Sans que la mère en sache rien.

Ainsi s'envolent ces années
Au vol rapide et gracieux ;
Ainsi ces charmantes journées
Dont la moitié s'égare aux cieux.

Mais, dès qu'une faute première
A flétri leurs douces vertus,
Les enfants restent sur la terre ;
Les anges ne reviennent plus !

LÉON GAUTIER.

PENSÉES.

—La vraie sagesse des nations c'est l'expérience.

—Les petits enfants sont plus facilement conduits par les caresses que par la crainte.

—Être trop mécontent de soi est une faiblesse ; en être trop content est sottise.

—L'amour est le pricipe de tout, la raison de tout, la fin de tout, et par conséquent, c'est dans les êtres qui en ressentent le mouvement qu'il faut chercher la plénitude des opérations de Dieu.

—Ce n'est pas l'heure de discuter en quoi l'on concourt. Les nuances apparaissent dans un ciel serein, elle se perdent dans un ciel orageux.

—Dès que l'homme exerce un pouvoir absolu, et n'a, contre les erreurs de son intelligence ou de sa volonté, aucune barrière sérieuse, il est impossible qu'il ne tombe pas un jour ou l'autre dans quelque acte de démence.

LES TROIS FIGUES.

Il est bien difficile de résister aux tentations qui nous assiègent dans la vie, il est bien difficile de ne jamais avancer la main vers le fruit défendu, témoin la faiblesse de notre première mère dans le jardin d'Eden, témoin l'histoire des "Trois figues" si spirituellement racontée par M. Martin Etcheverry. Lisez plutôt :

"Au pays basque, dans le département des Basses-Pyrénées, l'habitation la plus modeste a un jardin et tous les jardins ont un figuier, sinon plusieurs figuiers.

La figue de Navarre est petite ; sa peau a des reflets de bronze bleu cendré et sa succulence est à la fois douce et piquante. C'est un fruit exquis... mais il faudrait y goûter !

Dans le courant de l'année 1840, au moment même où la "question d'Orient" agitait l'Europe, le curé de l'un des villages de cette contrée fut très étonné de voir ses figuiers entièrement privés de figues. On causa beaucoup de cet événement, mais dès qu'on s'aperçut que la disette s'étendait à tous les jardins, le village fut consterné.

Cependant, un jeune basque qui, au lieu d'aller à l'école, avait profité de l'absence de sa mère pour s'assurer au jardin du degré de maturité des fraises et des cerises, aperçut trois figues gracieusement attachées à l'une des branches du figuier Au même moment, sa mère rentrait au logis.

Pour prévenir toute question désagréable, l'enfant alla conter la grande nouvelle. Je vous laisse à penser quelle fut la joie de la maîtresse de la maison ! Elle dit à son fils :

—Joannès ! tu ne retourneras à l'école qu'après les vendanges. Tu sais que les oiseaux aiment les figues ; tu feras ici bonne garde pour qu'elles arrivent à point sans subir d'outrages.

Le mois d'août touchait à sa fin. Les figues furent détachés avec des précautions délicates et placées ensuite sur une belle verdure qui couvrait la surface d'une assiette. L'assiette fut introduite dans un panier, et Joannès, que sa mère avait pomponné comme pour une fête, reçut les instructions suivantes :

—Prends ce panier ; porte-le au presbytère. Tu salueras M. le curé et tu lui diras : "Monsieur le curé, maman vous présente ses respects et vous prie d'accepter ces trois figues." Marche vivement, mais sans courir et de manière à ce que le panier n'éprouve aucun choc.

—Soyez tranquille, répondit l'enfant ; et il partit.

La course comportait vingt minutes.

Après avoir marché d'un bon pas, le petit Basque devint rêveur.

—Décidément, se disait-il, la figue est un bon fruit ; si j'en avais à souhait, j'en mangerais aux trois repas du jour......

Il ouvrit le panier.

—Sont-elles assez jolies ! pensait-il, et avec quel plaisir je leur donnerais un coup de dent. Elles sont uniques au village. M. le curé aura du régal. Et si j'en prenais une, une seule ? Il en resterait deux pour M. le curé qui, après avoir mangé l'une, pourrait renouveler le plaisir en mangeant l'autre.

Soudain, allongeant le pouce et l'index, Joannès saisit une figue et la mangea, en disant :

—J'avais bien raison : rien ne vaut une bonne figue. Mais en voilà assez.

Il se mit en marche ; et comme ses papilles avaient été singulièrement flattés, le petit bonhomme perdit ses bonnes résolutions : il s'attribua une deuxième figue.

Il allait s'emparer de la troisième, lorsque le sifflement d'un berger, groupant son troupeau, le détermina à hâter ses pas vers le presbytère.

Il arrive et salue la domestique. A la vue d'un panier, la vieille Marianna reconnut un présent et s'en alla prier son maître de descendre à la salle à manger, où Joannès s'était tranquillement assis.

—C'est toi, mon enfant, lui dit le vénérable ecclésiastique.

—Monsieur le curé, répondit Joannès, maman vous présente ses respects et vous prie d'accepter trois figues.

—Trois figues ! C'est trois fois une merveille. Pose le panier sur la table.

Et s'adressant à la domestique :

—Marianna ! donnez du pain et du fromage.

Et Joannès se mit à manger. La bouche pleine, il répondait à M. le curé qui voulait savoir si l'enfant était sage. s'il faisait exactement ses prières, s'il allait à l'école, s'il apprenait le catéchisme.

Enfin, Joannès ne mangeant plus, le curé ouvrit le panier et retira l'assiette.

Eh quoi ! fit-il, je ne vois qu'une figues, Joannès, n'as-tu pas dit que tu m'apportais trois figues ?

—Oui M. le curé, trois.

—Mais, je ne vois qu'une figue.

—Oui M. le curé, une.

—Voyons, mon enfant, ne te trouble pas.

—Je ne suis pas troublé, monsieur le curé.

—Explique-toi : tu as annoncé trois figues ?

—Oui, monsieur le curé, trois.

—Mais, enfin il n'y a la qu'une figue.

—Oui, monsieur le curé, une.

—Approche-toi......dis-moi ce que tu as fait des deux autres ?

Joannès pris la troisième figue, et la croqua en disant :

—Ça, monsieur le curé !......

LA SOUVERAINETÉ DU PAPE.

Nous lisons dans un article de *La Défense* sur la souveraineté pontificale :

"Les nouvelles qui nous arrivent de Rome sont très graves. Tout annonce une phase plus cruelle, peut-être suprême dans la guerre implacable tantôt violente, tantôt perfide, que le gouvernement italien a déclaré à la Papauté. Les journeaux les moins suspects constatent ce qui est malheureusement l'évidence même. *Le Matin* déclarait, ces jours-ci, que "la captivité devenait plus dure et plus humiliante pour Léon XIII." Il écrivait encore : "M. Crispi ne se gêne plus pour arborer la devise : " Le Pape hors de Rome ! " Il ne néglige aucune occasion pour rendre au Souverain-Pontife la situation intolérable." Le même journal dénonçait enfin un nouveaux *coup de canif* (ce sont ses expressions) *dont le ministre du roi Humbert vient de lacérer la fameuse foi des garanties déjà si caduque* : "Le conseil d'Etat, dit-il à la requête du ministre des finances, vient d'assujettir aux droits d'enregistrement tous les contrats passés à l'intérieur du Vatican, sous peine de nullité, d'amendes et de poursuite. Voilà donc le Vatican ouvert aux huissiers et aux agents du fisc ; et, comme la force armée seule peut assurer le recouvrement des créances fiscales, les carabiniers royaux ont désormais accès des l'enceinte jusque là inviolée."

"Une dépêche du 12 juillet adressée au *Journal des Débats*, contient les même appréciations : "La guerre contre le Vatican s'accentue." Et elle cite, à l'appui de son assertion, les poursuites judiciaires exercées contre plusieurs curés pour avoir affiché un mandement dans lequel il était dit que ceux qui doivent les dîmes, ne peuvent avoir la conscience en paix et recevoir les sacrements que s'ils se rachètent au moyen d'une somme payée à forfait. Ce mandement, dont l'affichage devient ainsi un crime, n'ayant été écrit que conformément aux instructions envoyées de Rome par la sacrée Pénitencerie, on voit que c'est l'indépendance pontificale qui est en cause dans ces vexations judiciaires.

"Voilà donc une situation nette qui se dessine ; et elle est de nature à provoquer la plus sérieuse attention du monde chrétien, et, en particulier, de la France.

"Quelles sont les causes de l'attitude absolument persécutrice que prend le gouvernement italien ? Ne faut il y voir qu'un accès de rage de M. Crispi ? Rage contre l'incompatibilité qu'il sent entre sa vie privée et la morale dont le Pape est le gardien sacré et le sublime interprète ? Rage contre cette apothéose universelle de la papauté dont le cinquantenaire de Léon XIII a été le signal, et qui, par son contraste même, n'a été qu'une poignante avanie pour l'hôte du Quirinal ?

"Tandis que le captif du Vatican attirait tous les regards, le pauvre roitelet italien était bien perdu dans l'ombre ; il ne faisait pas plus d'effet qu'un moucheron au millieu des rayons du soleil. M. Crispi veut-il enfin pour raffermir son pouvoir toujours méprisé, même lorsqu'il semble accepté, chercher sa force dans toutes les passions athées et démagogiques auxquelles il jetterait l'Eglise en pâture ? Quoi qu'il en soit de ces raisons particulières, nous voyons avant tout dans la situation nouvelle qui se produit à Rome, le développement naturel de l'état irrégulier, anormal, monstrueux, que l'occupation piémontaise a créé sur les bords du Tibre, et dont Léon XIII a sans cesse annoncé, avec l'autoré du pontife et le génie du politique, le terme fatal."



Jeudi, 23 Aout 1888.

LA LEGISLATURE.

Il y a beaucoup d'agitation dans notre petit monde politique au sujet de la réunion de nos députés provinciaux, mardi prochain.

Nous avons déjà donné à nos lecteurs un sommaire des conditions arrêtées entre le gouvernement provincial et la compagnie formée par certains actionnaires du chemin de fer américain du Pacifique Nord. Nous avons dit aussi qu'il existait, même parmi les partisans avoués du gouvernement, une forte opposition à l'adoption du projet tel que connu; mais nous avons préféré attendre plus de détails avant d'exprimer notre opinion d'une manière formelle, et, nous avons eu raison, car il est probable que le projet qui sera soumis à la chambre ne sera pas le même que celui qui a été publié.

Il paraît que la compétition offerte par la compagnie du Saint-Paul, Minnéapolis et Manitoba, pour entrer en négociations avec le gouvernement de notre province, va faciliter une entente beaucoup plus acceptable pour nous avec l'une ou l'autre des deux compagnies.

LE CHEMIN DE FER A LA BAIE D'HUDSON.

Par dépêches tout-à-fait récentes, nous apprenons que les promoteurs de cette grande entreprise nationale ont réussi à se procurer le capital nécessaire pour construire en deux ans les sept cents et quelques milles de chemin qui nous séparent de la Baie d'Hudson.

Avec l'aide promis par le gouvernement fédéral et celui que la province peut accorder, en vertu des statuts déjà adoptés, nous n'avons nul doute que ce projet, depuis déjà si longtemps discuté, sera avant longtemps un fait accompli.

M. Hugh Sutherland a un nouvel associé puissant dans la personne de M. Onderdonk, le grand constructeur de chemins de fer, et cette nouvelle association qui fait renaître l'espoir de succès.

LE R.R.V R.

La construction du chemin de fer de la Vallée de la Rivière Rouge se poursuit avec assez d'activité depuis quelque temps. Les rails seront posés à Saint-Norbert dans le cours de cette semaine, et le chemin sera terminé jusqu'au Fort-Rouge la semaine prochaine.

Le terminus, dans Winnipeg, n'est pas encore fixé, mais il devra l'être sous peu. C'est là une question qui intéresse vivement notre ville qui ne pourrait manquer de bénéficier de la construction de ce chemin, si l'on en place le terminus à l'extrémité du pont Saint-Boniface. C'est d'ailleurs, de l'aveu de tout le monde, l'endroit le plus convenable.

M. LaRivière.

Quelques-uns de nos amis s'étonnent parfois de notre silence au sujet de certaines accusations mensongères portées contre M. LaRivière, en sa qualité de membre de l'ancienne administration. Ce silence, disent-ils, est mal interprété, en certains quartiers. Nous n'avons qu'un mot de réponse: M. LaRivière aura, avant longtemps, une occasion favorable de confondre publiquement ses délateurs, et l'on verra alors si ceux qui l'attaquent aujourd'hui, derrière un masque, auront assez de courage pour soutenir leurs accusations, et s'ils peuvent produire des preuves de ce qu'ils avancent.

D'ailleurs, M. LaRivière est suffisamment connu, et ses nombreux amis ne sont pas prêts à porter contre lui une condamnation sans qu'il ait eu une occasion favorable de se défendre, et, nous le répétons, cette occasion ne peut tarder.

LA MOISSON.

De tous côtés nous viennent les meilleures nouvelles sur l'apparence des grains qu'en maints endroits on est actuellement occupé à récolter.

Après toutes les informations qu'il a prises durant son dernier voyage, Mgr nous dit qu'il a constaté avec plaisir que les nuits froides de ces jours passés n'ont fait aucun tort aux moissons qui sont magnifiques et qui promettent d'être encore plus considérables que l'année dernière dans la province et le Nord-Ouest, au moins jusqu'à Régina.

La température si favorable que nous avons depuis quelques jours a pour principal effet de faire jaunir nos champs, et tous les blés arrivant ainsi à maturité, les récoltes qui sont déjà commencées, se feront bientôt par toute la province.

Nouvelles Politiques.

—L'élection de M. James Thompson, député d'Emerson, est contestée. Le pétitionnaire est M. B. B. Johnson.

—L'hon. M. Bowell, ministre des douanes, arrivé à Winnipeg vendredi dernier, est parti lundi pour la Colombie Anglaise.

—On nous annonce la visite de l'hon. M. Carling, ministre de l'agriculture, qui doit venir au Nord-Ouest à l'automne.

—Son honneur le lieutenant-gouverneur Royal doit partir de Montréal lundi prochain pour retourner à Régina.

—Le nouveau ministre de l'intérieur, l'hon. M. Dewdney, a laissé Régina en visite dans le district électoral d'Assiniboia, où il sera en toute probabilité élu sans opposition.

—Les vacances achèvent et les ministres fédéraux seront bientôt tous de retour à Ottawa.

—Il est rumeur que prochainement, l'hon. M. Chapleau, l'hon. M. Mowat et les maires de Montréal et Ottawa, seront décorés par Sa Majesté la Reine Victoria.

—Les hons. MM. Blake et Mowat et Sir Alex. Campbell, lieutenant-gouverneur d'Ontario, sont revenus d'Europe.

—Pendant que Sir John Macdonald visite les provinces maritimes, l'hon. M. Laurier parcourt la province d'Ontario, en tournée politique.

—Trois noms sont mentionnés pour la position de président de notre assemblée législative, ce sont MM. Martin, Winram et McMillan. L'heureux député sera choisi à un caucus ministériel, mardi prochain.

—Le Sénat des Etats-Unis a refusé de ratifier le traité conclu avec le Canada au sujet des pêcheries. Le vote pris sur cette question a été exclusivement un vote de parti, et comme les républicains sont en majorité au Sénat, le traité a été rejeté à trois voix de majorité. Cette opposition du sénat américain peut nous amener des conséquences très graves et renouveler les difficultés de l'année dernière au sujet des pêcheries.

—Les conservateurs viennent de perdre une élection aux communes dans le comté de Halton, Ont., où M. Waldie a été élu à une majorité de 27 voix.

—Le Sénateur Furguson du Nouveau Brunswick, vient de mourir à Bathurst, N.B., à l'âge de 75 ans. Il a été appelé au Sénat en 1876 et était conservateur.

—Il n'y a pas que les ministres fédéraux qui se promènent, leurs députés trouvent aussi des moments de loisir pour venir visiter les provinces de l'ouest. Depuis quelques jours seulement MM. Schrieber, sous-ministre des chemins de fer, Sedgewick, sous-ministre de la justice, Baillargé, sous-ministre des travaux publics, Burgess, sous-ministre de l'Intérieur, Lowe sous-ministre de l'agriculture sont venus, et aujourd'hui on annonce la visite de M. Smith, sous-ministre de la marine et des pêcheries, qui se rend à la Colombie Anglaise. Ces visites ne peuvent que nous être profitables; car il est très important que ces chefs de départements connaissent notre province et le Nord-Ouest.

DE MONTREAL A WINNIPEG.

Dans le cours du mois prochain, il doit y avoir une excursion de Montréal à Winnipeg. M. l'abbé C. A. Beaudry, de La Présentation, Qué., en est l'organisateur et c'est à lui que doivent s'adresser ceux qui ont l'intention d'en faire partie.

MGR TACHE A QU'APPELLE.

Parti de Saint-Boniface jeudi, Mgr l'Archevêque arrivait à la Mission de Qu'Appelle vendredi midi. Il en repartait lundi après-midi et rentrait à Saint-Boniface mardi soir.

Les RR. PP. de la mission s'étaient dispersés dans un rayon de 30 milles pour préparer les différents groupes de population sous leurs soins à recevoir la confirmation. Le résultat a été que 149 personnes ont reçu ce sacrement. Sur ce nombre une trentaine étaient païens, il y a deux ans lors de la dernière visite de Sa Grandeur.

Mgr a eu la satisfaction de baptiser un vieux sauvage qui après 60 années d'infidélité a enfin ouvert les yeux à la lumière. Ce sauvage qui appartenait à une des réserves de la Montagne la Lime s'est décidé à se faire chrétien il y a quelques mois. Le R. P. Magnan lui a prodigué ses soins, et, malgré son grand âge, *Kakakis*, la Corneille (c'est son nom) a pu apprendre ses prières et la partie la plus importante du catéchisme; aussi, il a répondu aux questions du baptême avec une aplomb et une force remarquables. De suite après son baptême, il a reçu la confirmation. Puissent ces grâces multiples l'aider à convertir les autres sauvages de sa réserve dont le plus grand nombre est encore païen.

L'Ecole Industrielle de Qu'Appelle si avantageusement connue du public a été pour Mgr l'Archevêque et pour tous ceux qui s'intéressent au bonheur des Sauvages la source d'une vraie jouissance à laquelle, naturellement, le cœur de notre premier pasteur a pris une large part. Trente deux enfants de cette école ont été confirmés. Mgr n'a pas été trop fatigué de ce long voyage.

Nouvelles Religieuses.

—M. l'abbé Messier est allé passer quelques jours de vacances chez M. le curé Giroux, à Sainte-Anne des Chênes.

—M. l'abbé Pelletier, curé de La Broquerie, était au palais archiépiscopal de Saint-Boniface, mardi dernier.

—Dimanche dernier, fête de l'Assomption, le sermon a été donné par M. l'abbé Dabandès, à la cathédrale.

—Mgr l'archevêque de Montréal a fait, ces jours derniers, les ordinations suivantes:

Tonsure.—MM. J. A. Blouin, A. Desaulniers, J. G. Dehaie, P. Desrosiers, D. Desroches, A. Forget-Latour, W. Geoffroy, F. Pepin-Lachance, H. Mongeau, E. J. A. Auclair, F. A. Carrière, A. Desjardins, J. B. L Gagnon, J. D. Neveu, C. Poissant,

Ordres-mineurs.—MM. F. Beaudry, A. Boisseau, R. E. Dorais, H. Gates, F. X Chalifoux, N. Ferland, A. Laliberté, A Lamarche, H. Martel.

Sous-diaconat.—MM. A. Chaussé, J. Cabana, P. Labrèche, J. A. Laporte, J. M. Roberge, C. M. Barrignaud, frère Pie-Marie, J. Blais, E. Coursol, A. Martel.

Diaconat.—MM. J. H. Gauthier, A. Bertrand, J. Cléroux, F. X. Pelland, A. Lippé, H. Marsolais, J. Blais, E. Coursol, J. A. Martel.

Prêtrise.—MM. L. M. A. Barcelo, A. A. Robert, L. Brien-Durocher, J. M. Roux, J. M. Duhamel, T. Decary, W. Kelly.

Nous offrons nos plus vives et sincères sympathies à M. François Gingras, citoyen si respectable et si respecté, dans l'affliction profonde où vient de le jeter la mort prématurée de son fils ainé Willie.

Une consolation bien grande dans ce malheur, c'est que le jeune homme a senti lui-même qu'il était dangereusement malade, et, dans la nuit de samedi à dimanche, il a fait demander son confesseur. M. Messier s'est de suite rendu auprès du malade qu'il a trouvé très-souffrant, mais en parfaite connaissance; il a pu entendre sa confession et lui donner les secours de la religion.

L'infortuné jeune homme expirait peu de temps après, dimanche, vers les 11 heures de l'avant-midi.

Les funérailles ont eu lieu mardi matin, à la cathédrale.

M. l'abbé Cloutier officiait assisté de M. le curé Dugas comme diacre et de M. l'abbé Rocan comme sous-diacre. Au chœur, l'on remarquait le R. P. Allard, O.M.I., V.G., le R. P. Lory, S.J., le R. P. Brault, S.J., MM. les abbés LaRivière, Cameron, etc. M. Salé présidait à l'orgue, et le chœur de la cathédrale exécuta la partie du chant.

Les porteurs étaient MM. A. Gareau, C. Germain, E. Guilbault, R. Goulet, J. B. Lévêque et A. Pétrin.

La population, y compris ses citoyens les plus respectables, a voulu, en cette douloureuse circonstance, joindre ses prières et ses larmes à celles de la famille affligée.

Noces d'Argent.

Dimanche soir, M. et Mme François Jean recevaient, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de leur mariage, les nombreux amis qu'ils comptent parmi nous. Ces derniers ne pouvaient laisser passer inaperçue une occasion si favorable de donner à une des plus respectables familles de Saint-Boniface des preuves de l'estime dont elle jouit au milieu de nous.

Dans le cours de la soirée, tout le monde fut prié de passer à la salle à dîner s'asseoir à une table somptueusement servie. Alors, au nom de tous, l'hon. M. LaRivière présenta un superbe service à thé en argent, en même temps que plusieurs autres cadeaux particuliers étaient offerts. L'hon. M. Prendergast prit aussi la parole après M. LaRivière. M. et Mme Jean remercièrent en termes bien sentis.

La soirée fut des plus agréables et tous se sont retirés à une heure avancée emportant avec eux un agréable souvenir de ces joyeuses et belles noces d'argent.

Le Général Boulanger

Après son duel avec le premier ministre Floquet, la popularité du général Boulanger semblait considérablement diminuée, il fut même battu à une écrasante majorité dans la Dordogne; mais l'attentat porté à sa vie, ces jours derniers, lui a créé des sympathies, puisque dimanche dernier, il à été élu à une forte majorité dans le Somme et réélu à une faible majorité dans le Nord, qu'il représentait avant sa démission.

Cette élection cause un certain malaise dans le monde politique européen, car l'Allemagne considère les succès de Boulanger comme une menace, et les commentaires ne manque pas.

INSPECTION DES ECOLES SAUVAGES

M. Albert Bétournay, inspecteur des écoles sauvages catholiques de Manitoba et du Nord-Ouest, est de retour depuis hier, d'une longue tournée d'inspection.

M. Bétournay était parti le 6 juillet dernier. Voici l'itinéraire qu'il a suivi: Winnipeg à Westbourne, Rivière Blanche, Lac Manitoba, Rivière du Chien, Ebb & Flow, Fairford, Lac Saint-Martin, Rivière la Grue, Rivière la Poule d'Eau et Lac Winnipegosis jusqu'à la Rivière aux Epinettes.

M. l'inspecteur a visité les écoles de la Rivière du Chien où M. Coutu est instituteur; Ebb & Flow, sous les soins de M. John Favel; puis, celle de la Poule d'Eau confiée à M. Isaïe Adam; enfin, celle de la Rivière aux Epinettes où les sauvages sont sous la direction du Rév. Père Dupont et de M. Hermas Chartrand.

Pendant ce long voyage, M. Bétournay a pu juger de ce qu'est la navigation sur nos grands lacs: presqu'à l'embouchure de la Rivière aux Epinettes, sur le lac Winnipegosis, le yatch sur lequel il était monté avec M. Herman Martineau et six autres personnes fut chaviré par une rafale inattendue, et tout le monde fut précipité à l'eau. Sept furent assez heureux de se cramponner à l'embarcation et de monter sur la quille, mais la femme du pilote, Joseph Houle, chef de la réserve de Ebb & Flow se noya. A six milles du rivage et exposés au vent, la position commençait à devenir embarrassante quand, six à sept heures après l'accident, une petite chaloupe montée par deux hommes qui avaient été envoyés pour chercher du secours revinrent avec MM. Hartman, Louison Chartrand et Wilfrid Adam recueillir nos naufragés qui, en fin de compte, en furent quittes pour un bain froid assez prolongé, la perte de quelques effets et une peur bien légitime en face du sort de l'infortunée Madame Houle, sort qu'il leur aurait été fort possible d'avoir à partager.

M. Bétournay sera ici pendant quelques jours avant de partir pour Régina.

AFFREUSE TEMPETE

Un ouragan terrible a sévi dans certaines parties de la province de Québec jeudi dernier, dans la soirée. Nos échanges de Montréal disent que c'est, sans contredit, une des plus terribles tempêtes qui se soient jamais abattues dans ces parages.

A Montréal, vers les dix heures et demie, un immense éclair couvrit la ville et illumina pendant près d'une minute les ruelles les plus obscures jusque dans leurs profondeurs; en même temps, un éclat de tonnerre assourdissant se fit entendre. La secousse électrique est une des plus terribles dont on ait été témoin depuis bien longtemps.

A Saint-Zotique, comté de Soulanges, la tempête a pris des allures d'ouragan. Dans un des rangs de la paroisse, et depuis la résidence d'un nommé France Latreille, jusqu'à celle d'un nommé Grenier, soit une distance de quinze arpents environ, tout a été renversé et balayé, maisons, granges, clôtures et remises.

Une femme âgée de 83 ans, Mme Bissonnette, a été tuée pendant la tempête et son corps a été retrouvé sous les ruines de la maison.

Madame Régis Asselin, de Saint-Zotique, a été grièvement blessée.

Trois enfants de Fabien Rouleau, âgés respectivement de 4, 6 et 7 ans, et couchés dans une mansarde, ont été enlevés dans leur lit avec le toit de la maison et transportés à une distance d'un arpent sans recevoir la moindre contusion. Les petits malheureux ont été trouvés dans un champ après une demi-heure de recherches.

Deux enfants de Fabien Langlois ont été sérieusement blessés à la tête.

Dans la paroisse de Saint-Télesphore, comté de Soulanges, les ravages ont aussi été terribles. Patrick Daraugh et William McGills ont été mortellement blessés et leurs propriétés sont détruites.

Le moulin, la résidence et les granges de l'honorable juge Cross, à la rivière Beaudet, ont été rasés par l'ouragan.

La paroisse de Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes, a aussi été visitée par la tempête. Vingt maisons ont été détruites, et la nouvelle est arrivée que deux personnes avaient été tuées.

MEURTRE A CAUGHNAWAGA.

Un meurtre horrible a été commis à Caughnawaga, ces jours derniers.

Un sauvage de l'endroit nommé Jacobs se prit de querelle avec sa femme.

La querelle augmenta au point que des mots on passa aux coups. Le sauvage, furieux, sortit un couteau et se précipita sur sa malheureuse épouse. Il lui plongea son poignard à plusieurs reprises dans la poitrine, puis la renversa. La malheureuse expirait quelques minutes après.

Le meurtrier, après avoir ainsi assouvi sa vengeance, s'élança par une fenêtre et disparut.

Des passants entendirent les râlements de la moribonde et à la lueur que répandait une faible lumière, purent découvrir le spectacle lugubre que présentait la maison.

A l'enquête qui a eu lieu le jury a rapporté un verdict de "meurtre prémédité."

Le prisonnier a été capturé à l'Acadie, Qué., et a avoué sa culpabilité. Il est écroué dans la prison de Montréal, en attendant qu'il subisse son procès.

Jacobs est âgé de 23 ans et sa femme n'avait que 18 ans.

LE MEURTRE DU COTEAU LANDING.

Caza, le meurtrier de l'hôtellier Pilon, du Côteau Landing, a été arrêté vendredi soir, près de Lancaster, Ont. Il est écroué à la prison de Montréal en attendant son procès.

Le prisonnier envisage son sort avec beaucoup de courage. Il dit qu'il ne peut comprendre comment il a déchargé son revolver. "C'est un coup de hasard," dit il, "je n'avais pas l'intention de le frapper du tout."

Il dit que certainement de son petit doigt il aurait pu rouler le père Pilon, mais qu'il s'est cru dans un trou de voleurs et est devenu excité.

Il raconte qu'il a dit au défunt: "Ne fonce pas," et en baissant son revolver, le coup partit, mais il n'avait pas prémédité la chose et n'avait aucune malice.

Il ajoute que la chose est arrivée accidentellement, mais que sa conscience ne lui dit pas qu'il a commis un crime.

PERSONNEL.

M. J. C. Auger est allé faire l'audition des livres de la municipalité de Saint-François-Xavier.

M. et Mme P. A. D'Auteuil sont revenus samedi de Québec. Melle Lanthier, sœur de Mme D'Auteuil, est arrivée avec eux pour passer quelque temps à Saint-Boniface.

Melle Rivard, de Québec, est en visite chez sa sœur, Madame J. A Richard, de Winnipeg.

Son honneur le juge Dubuc et l'hon. sénateur Girard et leurs familles sont revenus lundi d'Emerson.

M. Alphonse Jean est arrivé de Carleton, Minn., pour passer quelques jours dans sa famille.

M. Dosithée Pelletier, de Lorette, est revenu de son voyage en province de Québec.

M. E. L. Lavery, de Port-Arthur, était en visite samedi et dimanche, avec son cousin, M. McGonigle, chez son père, M. Lavery, de Saint-Charles.

M. Esdras Généreux et Melle Thérèse Généreux, sa fille, sont arrivés vendredi de Saint-Alphonse, comté de Joliette, Qué. Melle Généreux enseignera à Saint-Léon où son père a aussi l'intention de se fixer.

M. le major Brisebois, régistrateur de Minnedosa, est à Winnipeg.

M. Joseph Tassé, de la maison Tassé, Wood & Cie, de Montréal, est arrivé à Winnipeg en visite à ses pratiques.

M. Joseph Picard, de cette ville, est parti pour aller visiter la Colombie Anglaise et le territoire de l'Orégon, E.U.

M. le Comte de Saint-Exupéry de Saint-Malo, était en visite à Saint-Boniface au commencement de la semaine.

M. E. Têtu, agent d'Immigration à Emerson, est en ville.

M. Eugène Gauthier est arrivé de Montréal eu sa famille, à Sainte-Agathe.

M. J. Ernest Cyr qui a été chargé par le gouvernement provincial de recueillir des statistiques sur la moisson dans les paroisses françaises, est parti hier pour Lorette, Sainte-Anne et LaBroquerie.

Nouvelles d'Europe.

—Les récoltes en France ont eu énormément à souffrir de la température. D'après les derniers rapports le rendement total du blé sera probablement de 35,000,000 d'hectolitres en moins que l'an dernier.

—Grand émoi à Londres à la nouvelle de la conversion au catholicisme d'une princesse membre de la famille royal. On parle de la princesse Louise et de la duchesse de Cambridge.

—Le prince de Monaco a repris les explorations sous-marines qu'il fait le long des côtes de l'Atlantique et dans lesquelles il a trouvé des spécimens jusqu'ici inconnus qui habitent ces profondeurs.

Les nouvelles recherches seront d'autant plus intéressantes qu'elles vont avoir lieu dans des conditions curieuses.

Grâce à une invention due à M. Balard, capitaine de frégate, on peut aujourd'hui se servir d'une lampe électrique qui fonctionne à 9,000 pieds au-dessous du niveau des eaux et dont l'éclat, en attirant tous les hôtes de ces régions obscures, permet de faire des pêches miraculeuses.

—Parnell, le grand chef des Irlandais, est en guerre ouverte avec le *Times* qu'il poursuit pour libelle. On sait que le *Times* a publié il y a déjà un an ou deux une lettre autographe de Parnell approuvant le meurtre commis à *Phœnix Park* sur la personne du vice-roi de l'Irlande.

Malgré les démentis formels de Parnell et de ses amis et les déclarations du premier dans lesquelles il antonçait que cette lettre avait été forgée, le *Times* a continué ses déclarations. Parnell s'est enfin décidé d'intenter une poursuite pour libelle contre le grand journal de Londres.

Le procès se déroulera devant un tribunal écossais.

—Les évictions continuent en Irlande:—Onze personnes ont été arrêtées vendredi à l'occasion de l'éviction d'un fermier du nom de Somers, de Coolroe, qui a résisté toute la journée. La maison, fortifiée et entourée d'ouvrages en terre a été attaquée par 300 hommes de police bien armés. Au bout de trois heures de combat, un américain, qui assistait comme spectateur à cette bataille, offrit de payer la moitié du loyer de Somers, si la police consentait à se retirer: mais son offre fut refusée.

L'attaque recommença et les constables luttèrent en vain jusqu'à six heures, alors que la maison de Somers prit feu. M. Redmond M.P., et le chanoine Doyle, qui étaient sur les lieux, conseillèrent aux défenseurs de la maison incendiée de sortir; ce qu'ils firent. Ils furent aussitôt arrêtés au nombre de onze.

—Les journaux autrichiens racontent que dernièrement, à Vidovec, village situé près de Warasdin, en Hongrie, la croyance que la guerre était imminente a saisi la population tout entière à la suite de l'étrange phénomène suivant:

Pandant plusieurs jours consécutifs, une sorte de mirage extraordinaire fut observé dans les vastes plaines qui entourent le village.

On apercevait distinctement, dans ces plaines, de nombreuses divisions d'infanterie aux coiffures rouges manœuvrant sous les ordres d'un chef de haute taille dont l'épée brillait au soleil.

La phénomène durait chaque jour plusieurs heures. Le troisième il disparut complètement.

Les populations environnantes étaient accourues et, pâles d'effroi, observaient ces soldats fantômes. On supposa que c'était le mirage de manœuvres d'infanterie opérées à distance: vérification faite, il n'y avait rien de tel.

On se perd en conjectures sur ce bizarre phénomène.

Choses et Autres.

—Le grand couvent du Sacré-Cœur, la plus grande maison d'éducation de New York, et dont la renommee s'étend d'un bout du pays à l'autre, a été détruit par les flammes. Il a été absolument impossible aux pompiers de combattre l'incendie et l'immense édifice a été rasé. Bien que 195 personnes se trouvassent dans le couvent lorsque le feu éclata, pas une seule n'a péri.

Le couvent était un immense édifice mesurant trois cent pieds de front sur la dixième Avenue. Les pertes sont de $300,000 et les assurances de $200,000.

Des plombiers avaient eu l'imprudence de laisser un fourneau à charbon de bois découvert dans la coupole, et c'est à cela que l'on attribue l'origine de l'incendie.

—Le nombre d'immigrants arrivés dans le pays jusqu'au 31 juillet dernier s'élève à 19,621 contre 15,331 pour la même période en 1887.

—Voici l'âge des membres de l'Academie Française :

M. de Lesseps, 83 ans; Legouvé, 81 ans; Xavier Marmier, 79; Duruy, 77; Octave Feuillet, 76; Camille Doucet, 76; Jules Simon, 74; John Lemoine, 73; duc d'Audiffet Pasquier, 73; Rousse. 72; Leconte de l'Isle, 68; Augier, 68; Camille Roussel, 67; duc de Broglie, 67; Jurieu de la Gravière, 67; Pasteur, 66; de Mazade, 66; Joseph Bertrand, 66; Boissier, 65; Alexandre Dumas, 64; Renan, 64; Mézières, 62; Taine, 60; Emile Ollivier, 63; Maxime du Camp, 66; Gréard, 60; Perraud, 60; Léon Say, 62; Sardou, 57; Cherbuliez, 56; Meilhoc, 56; Pailleron, 54; Halévy, 54; Hervé, 53; Sully-Prudhomme, 42; Claretie, 46; François Coppée, 45; enfin, *le dernier élu*, le jeune comte d'Haussonville, 44 ans. Le doyen par ordre d'élection est M. Legouvé.

—La compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien comprend 3,025 actionnaires.

Sur ce nombre, 2,846 sont Européens et Canadiens, possédant 580,323 actions, tandis que les américains sont au nombre de 179 et détiennent 69,677 actions.

Sir George Stephens, l'ancien président de la compagnie, possède pour sa part vingt mille actions et M. Van Horne, le nouveau président, en possède cinq mille.

—M. Alphonse Daudet a publié, sous le titre de l'*Immortel*, un roman qui fait quelque bruit. C'est un roman de mœurs, disent les uns, et il y a en effet, des tableaux de mœurs qui ne sont pas propres; c'est un roman à clef, disent les autres, et on peut, en effet, substituer certains noms de personnages réels aux noms fictifs du récit; c'est un roman satirique, disent les uns et les autres, et, en effet, l'Académie française y est prise à partie et malmenée.

—Le 15 courant a été chanté à l'église d'Artabaska, Qué, une grande messe solennelle pour demander à Dieu d'éloigner un fléau de sauterelles qui menacent de détruire complètement la récolte du blé auquel ces insectes s'attaquent de préférence.

Elles en coupent l'épi au sommet de la tige, le jettent par terre, et là elles achèvent leur travail de destruction. La récolte du blé, qui promettait d'être très abondante cette année, est ainsi menacée d'une destruction complète par ces insectes.

Chronique Locale.

—M. Fréd. Létourneau a fermé son magasin d'épiceries.

—Aujourd'hui le thermomètre est monté à 102 degrés à l'ombre.

—Le niveau de l'eau baisse tous les jours dans la Rivière-Rouge.

—Il faudrait déplacer de nouveau le quai de la rue Dumoulin.

—M. Alfred Chabot fera encan de tout son ménage samedi à 1 heure p.m.

—Mardi soir, la Fanfare de Saint-Boniface a repris ses exercices de musique.

—M. le Dr Lambert paiera le plus haut prix du marché pour la racine de serpent (snake root).

—Le bloc Martel menace de tomber sur la tête des passants, et s'il arrive quelque accident, notre corporation en souffrira.

—MM. Marcoux et Cinq-Mars ont acheté toutes les bâtisses des moulins Macaulay, à Winnipeg, et sont à les démolir.

—Un nommé John Bucher, allemand employé aux boutiques du Pacifique à Winnipeg, a péri dans les flammes de son chantier qui a été consumé vendredi soir.

—James Behan, dans l'enquête du coroner, sur la cause de la mort de W. Gingras, a été trouvé coupable d'homicide sans préméditation. Il subira son procès aux prochaines assises de la cour criminelle.

—L'ouverture des classes aura lieu :—

Au Collège de Saint-Boniface, mercredi prochain, le 29;

Au Pensionnat de Saint-Boniface, mercredi prochain, le 29;

A l'Académie Provencher, lundi prochain, le 27.

—Une vente de terrains situés dans la municipalité de Cartier aura lieu le 18 septembre au bureau de MM. Richard & Lecomte. Cette vente se fera pour arrérages de taxes.

—Extrait de la dernière *Gazette Officielle* :

Il a plu à son honneur le lieutenant-gouverneur de faire les nominations suivantes :—

Pour être constable provincial et inspecteur de licences des districts de licences numéros un et deux : John Russell Foster.

La résignation de S. A Rowbotham comme commissaire de licences du district de licences numéro quatre, en date du dix-huitième jour de juillet 1888, a été acceptée.

Pour être coroner dans et pour la province de Manitoba : A. B. McKinnon, M. D., de la ville de Birtle.

NAISSANCES.

A Lorette, le 16 courant, Madame Thomas Gauthier, une fille.

A Lorette, le 17 courant, Madame Maxime Goulet, une fille.

DECES.

GINGRAS—En cette ville, le 19 courant, à l'âge de 21 ans, Willie Gingras, E.M., fils aîné de M. François Gingras, de cette ville.

PENSIONNAT DE SAINT-BONIFACE

La rentée des élèves de cette institution aura lieu le 29 août courant, mercredi prochain.

LA SUPÉRIEURE.

1ins.22.8.88.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 12	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 08	à 0 10
Bœuf, par quartier	6 00	à 7 50
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 12	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 8 00
Mouton, rôti, par lbs	0 15	à 0 20
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 18	à 0 20
Agneau du printemps, p. qr.	1 00	à 2 00
Jambon, par lb	0 13	à 0 15
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 13
Saucisse "	0 10	à 0 12
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 15	à 0 10
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 15	à 0 20
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à 4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 50	à 3 75
Charbon dur	10 00	à 10 50
Charbon mou	6 50	à 8 00

FOIN.

Foin de prairie	9 00	à 12 00
Foin pressé, par tonne	6 50	à 7 50

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 30	à 0 35
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 00	à 9 00
Oignons, par minot	3 00	à 4 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 60	à 0 70
Avoine, par minot	0 40	à 0 50
Orge "	0 45	à 0 50

FARINE.

Farine par 100 lbs AAA	1 50
" " XXXX	2 00
" " Strong Baker	2 25
" " Roller Process	2 50

PEAUX.

Peaux vertes	4 00	à 5 00
Peaux sèches	7 00	à 9 00

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 08	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 05
Morue "	0 00	à 0 08

DIVERS.

Poulet "	0 18	à 0 20
Dindon "	0 20	à 0 25

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	20 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	15 00
2ème " "	12 00
Doublage brut	18 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	22 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	25 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	50 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	33 00
Pin 3ème " "	32 00

La consomption radicalement guerie.

A M. LE DIRECTEUR :

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guérir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectées ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, DR T. A. SLOCUM, 37 Yonge St., Toronto, Ont. 1an 14.6.88

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 18
Œufs en boîtes, la doz	0 13	à 0 15
Patates, le minot	0 50	à 0 60
Navets, le minot	0 00	à 0 50
Carrottes, le minot	0 50	à 0 60
Panais, le minot	0 75	à 1 00
Betterave, le minot	0 50	à 0 75
Oignons, le minot	3 00	à 3 50
Choux, par 100	7 00	à 8 00
Oie, par lb	0 16	à 0 20
Canards, par lb.	0 16	à 0 20
Dindes, par lb	0 16	à 0 20
Poulets, par lb	0 16	à 0 20
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble.	3 50	à 4 00
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	7 00	à 9 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 04	à 0 05
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 04
Porc, abattu, par lb.	0 00	à 0 08½
Cochons, vif, par lb	0 00	à 0 05
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 13
Veau, abattu, par lb	0 06	à 0 15
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 00
Blé, le minot	0 60	à 0 65
Avoine, le minot	0 35	à 0 40
Orge, le minot	0 40	à 0 45

PHARMACIE SAINT-BONIFACE

M. le Dr Lambert ayant fait l'acquisition de la "Pharmacie Saint-Boniface," connue comme la pharmacie de MM. Fafard et Cie., tiendra comme par le passé toutes

— ESPÈCES DE —

MÉDECINES PATENTÉES, ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMERIE, ETC., ETC.

Le Dr Lambert tiendra ses bureaux à la pharmacie durant le jour et verra lui-même à ce que les prescriptions soient minutieusement remplies,

Tout au Comptant.

La pharmacie sera ouverte le jour et la nuit et les dimanches, les heures d'offices divins exceptées. jno 15.3.88.

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86

EPICERIES

A BON MARCHE,

Avenue Tache,

SAINT-BONIFACE.

MM. GENTÈS & CIE viennent de réduire considérablement les prix de leurs marchandises. Au public de juger :

Tomates, 15 cts. la boîte;
Thés, 20 à 50 cts. la livre;
Farine, *Strong Baker*, $2.00;
Farine, *Process*, $2.25;
SUCRE, 13 lbs pour $1.00;
Le célèbre savon Impérial, 5 barres pour 25 cents;
Œufs, 2 dozs. pour 25 cents;
PREMIÈRE QUALITÉ DE BEURRE, 20 CENTS LA LIVRE,
Et toutes les autres marchandises à des prix aussi réduits.

Venez nous faire une visite et économisez en achetant à notre magasin.

MM. GENTÈS & CIE,
AVENUE TACHÉ, ST. BONIFACE.
3m 10.5.88

PERDUE.

Une Vache rouge âgé de 5 ans, cornes renversées en dedans, une oreille fendue laissant l'apparence d'un V, elle manque depuis 15 jours, elle appartient au sénateur Girard, et une récompense libérale sera donnée à qui la fera retrouver.

1ins. 23.8.88

DR J. H. O. LAMBERT,

MÉDECIN–CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR;
Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.
Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86

CANAL DU SAULT STE. MARIE.

Avis aux Entrepreneurs.

ON recevra à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest, MARDI, le 23ième JOUR D'OCTOBRE PROCHAIN, des soumissions cachetés, adressées au soussigné et portant la suscription; "Soumissions pour le Canal du Sault Ste-Marie," pour la construction d'un canal du côté canadien de la rivière, à travers l'Ile Ste-Marie.

Les travaux seront divisée en deux parties : la première comprendra la formation du canal à travers l'île, et la construction des écluses: la seconde comprendra le creusement du chenal aux deux extrémités du canal et la construction des piliers.

On pourra examiner le et après MARDI, la 9ième JOUR D'OCTOBRE PROCHAIN, une carte de la localité avec les plans et devis, à ce bureau où l'on pourra se procurer les formules de soumissions.

On pourra aussi se procurer les mêmes informations, relativement aux travaux, au bureau de l'officier local dans la ville du Sault Ste-Marie, Ont.

Les soumissionnaires qui ont l'intention de faire des offres sont avertis que les soumissions ne seront prises en consideration que si elles sont faites strictement d'après les formules imprimées fournies et accompagnées d'une lettre déclarant que le ou les soumissionnaires ont examiné soigneusement la localité et la nature des matériaux trouvés dans les puits d'assai.

Dans le cas de soumission par des sociétés les soumissionnaires devront y joindre la signature actuelle de la raison sociale au complet, avec la nature de l'occupation et la résidence de chaque membre de la dite société; et de plus chaque soumission pour la construction du canal et des écluses devra être accompagné d'un reçu de $20,000 de dépôt de banque, et chaque soumission pour le creusement et l'élargissement du canal aux deux extrémités et la construction des pilliers devra être accompagné d'un reçu de $7,500 de dépôts de banque. Ces reçus de dépôt—des chèques ne seront pas acceptés—doivent être endossés par le ministre des chemins de fer et canaux, et seront confisqués si la personne qui soumissionne refuse d'accepter le contrat aux prix et conditions mentionnés dans l'offre soumise;

Des reçus de dépôt ainsi envoyés seront remis aux personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce département ne s'engage pas cependant à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,
A. P. BRADLEY,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa, 8 août 1888.
9ins 23.8.88.

RICHARD & LECOMTE,

AGENTS D'IMMEUBLES,

No. 9, Rue du Portage, Winnipeg, Manitoba.

Nous avons en mains, à bas prix et à des termes avantageux, un nombre considérable de TERRES AMÉLIORÉES ET NON-AMÉLIORÉES dans tout Manitoba et surtout dans les paroisses françaises.

Ceux qui désirent vendre ou acheter feraient bien de s'adresser à nous. Par nos connaissances du pays et nos relations, nous serons en position d'effectuer des achats ou des ventes avec des facilités qu'ils ne trouveraient pas ailleurs et le public peut compter sur notre zèle à les servir. 1an 3.4.88

DRUNKENNESS

Or the Liquor Habit, Positively Cured by Administering Dr. Haines' Golden Specific.

It can be given in a cup of coffee or tea without the knowledge of the person taking it; is absolutely harmless, and will effect a permanent and speedy cure, whether the patient is a moderate drinker or an alcoholic wreck. It has been given in thousands of cases, and in every instance a perfect cure has followed. *It never fails.* The system once impregnated with the Specific, it becomes an utter impossibility for the liquor appetite to exist. For circular and full particulars address GOLDEN SPECIFIC CO., 185 Race St., Cincinnati, O.

MODISTE FASHIONABLE.

MELLE L. DONAHUE,

ci-devant de Boston, Mass., vient d'arriver à Saint-Boniface et a ouvert une boutique dans le haut de la bâtisse autrefois occupée par MM. Verge & D'Auteuil, sur l'avenue Taché, porte voisine de M. P. Gosselin.

Melle Donahue ajuste à la manière du tailleur. Elle sera heureuse de recevoir et remplir les commandes que les Dames voudront bien lui confier. Les prix sont très-modérés et elle garantit satisfaction complète. Elle parle l'anglais et le français.

1m 31.5.88.

LEÇONS DE PIANO-FORTE.

M. Frank Sabel,

professeur de piano, visitera Saint-Boniface tous les lundis et jeudis.

Conditions :—$20.00 par terme de 24 leçons.

ADRESSE :
Bloc Henderson, carré du Marché, Winnipeg.

1m 7.6.88

A VENDRE.

Une boutique de forge située dans la ville de Saint-Boniface. L'on est prêt aussi à fournir tous les outils et instruments nécessaires. Pour plus d'information, s'adresser au bureau du *Manitoba*.

3ins 5 7 88

TERRE A VENDRE

A LORETTE.

Le lot numéro 44, de 7 chaînes et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, côté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à
A. A. C. LARIVIÈRE,
Saint-Boniface.

UN CONSEIL AUX MÈRES.—Etes-vous troublees la nuit et tenues éveillées par les pleurs et les gémissements d'un enfant souffrant de la dentition. S'il en est ainsi allez immédiatement chercher une bouteille du Sirop Calmant de Mme Winslow, pour la dentition des enfants. Son effet est inappréciable. Il soulagera immédiatement le petit malade. Mères, vous pouvez compter sur lui il n'y a pas a se méprendre à ce sujet. Il guérit la dysenterie et la diarrhée, règle l'estomac et les intestins, guérit les coliques, amolit les gencives, diminue l'enflammation et donne de la force et de l'énergie à tout le système. Le sirop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants, est agréable au goût, et la prescription est donnée par un des plus vieux Médecins des femmes et nourrices dans les Etats-Unis. Il est en vente chez tous les Droguistes du monde entier. Prix vingt cinq centins la bouteille.

Demandez le sirop Calmant de Mme Winslow, et n'en prenez pas d'autre sorte.

1an.14.6.88.



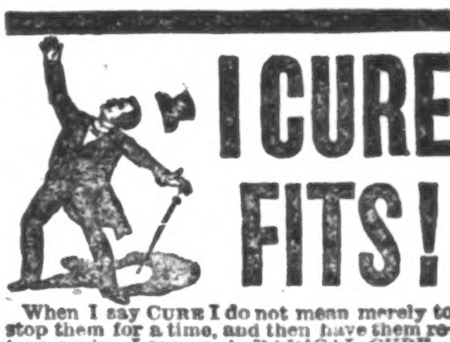
ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

1a 12,5,87



When I say CURE I do not mean merely to stop them for a time, and then have them return again. I MEAN A RADICAL CURE. I have made the disease of

FITS, EPILEPSY or FALLING SICKNESS,

A life long study. I WARRANT my remedy to CURE the worst cases. Because others have failed is no reason for not now receiving a cure. Send at once for a treatise and a FREE BOTTLE of my INFALLIBLE REMEDY. Give Express and Post Office. It costs you nothing for a trial, and it will cure you. Address Dr. H. G. ROOT, 37 Yonge St., Toronto, Ont.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.
DEPUIS LE 15 AOUT 1887.

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.

Départ.	Stations.	Arrivée.
D 18 00	† Winnipeg †	C 9 30
23 45	Portage du Rat	4 10
6 30	Ignace	21 35
9 38	Savanne	18 15
E 13 05	Port-Arthur	B 14 25

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est

Départ	Stations	Arrivée
A 10 25	† Winnipeg †	A 17 10
12 50	Portage la Prairie	14 55
15 07	Carberry	12 50
C 15 20	Brandon	A 11 45
17 22	Virden	D 8 43
18 14	Elkhorn	8 05
19 09	Moosemin	7 04
21 10	Broadview.	5 20
23 51	Qu'Appelle	2 20
D 1 30	Regina	D 24 38
3 20 A	Moosejaw D	22 55
3 30 D	Moosejaw A	22 45
8 30	Swift Current	18 05
12 30	Maple Creek	14 15
15 10	Dunmore.	11 40
16 00	Medicine Hat	11 15
22 05	Gleichen	5 35
C 1 00	Calgarry	3 20
5 05	Canmore	C 24 01
5 50	Banff.	23 18
9 10	Field.	20 25
11 20	Donald	17 10
14 32	Glacier House B. C.	13 20
17 45	Revelstoke	9 30
H 23 42	Kamloops	3 30
1 09	Savonas	B 1 51
2 19	Ashcroft	24 39
5 14	Lytton	21 41
9 00	Yale	17 53
12 17	Hammond	14 11
12 51	Port Moody	13 39
13 26	New Westminster	14 30
13 30	Vancouver	13 00
H 21 00	A Victoria D	K 2 00

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord

A 9 05	D. † Winnipeg † A.	A 17 25
11 50	Dominion City	14 50
A 12 15	A. † Emerson † D.	A 14 25

Allant Nord. — Allant Sud.

G 16 30	D... Winnipeg ...A.	F 9 20
G 18 10	A. Selkirk Ouest D.	F 7 50

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.

G 10 35	D... Winnipeg ...A.	G 15 00
11 25	Stony Mountain	14 00
G 11 50	A... Stonewall ...D.	G 13 30

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est.

F 11 00	D. † Winnipeg † A.	G 15 45
12 00	Headingly	14 50
14 10	Barnsley	12 45
17 00	Treherne.	10 05
F 17 35	Holland	G 9 30
18 20	Cypress River	8 45
F 19 0	A. † Glenboro † D.	9 00

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est.

G 10 00	F 10 10	D † Winnipeg A	F 16 40	G 19 30
12 00	13 05	Morris	14 39	16 15
12 40	14 05	† Rosedale	14 00	15 15
13 25	14 50	Gretna	....	14 25
14 10	19 25	† Morton	12 50	10 35
12 20	F 21 15	Manitou	11 25	G 8 10
16 20	....	Pilot Mound	10 14	....
16 35	....	Crystal City	10 00	....
17 23	....	Cartwright	9 07	....
17 43	....	Holmfield	8 47	....
18 27	....	Killarney	8 25	....
19 20	....	A Boissevain D	7 35	....
G 20 15	....	A Deloraine D	F 6 15	....

† Stations où l'on peut manger.

A. Tous les jours. B. Tous les jours excepté le mercredi. C. Tous les jours excepté le jeudi. D. Tous les jours excepté le jeudi. E. Tous les jours excepté le vendredi. F. Les lundis, mercredis et vendredis. G. Les mardis, jeudis et samedis. H. Tous les jours excepté le samedi. K. Tous les jours excepté le lundi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Donald d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Donald d'après le temps moyen du Pacifique.

GEO. OLDS, Gér. Gén. du fret. — LUCIUS TUTTLE, Gér. du fret des pass.
WM. WHITE, Surint. Général. — ROBERT KERR, Agt Gén. des Pass.

jno.18.12.84.

AU BON MARCHÉ!

REDUCTION! REDUCTION! REDUCTION!

Il faut que les Marchandises d'ete soient vendues

— Pour faire place aux —

NOUVELLES IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Venez voir nos prix avant d'acheter ailleurs.

AU PAVILLON FRANCAIS. **F. E. Verge,**

SAINT-BONIFACE.

4m.5 4.88

AGRICULTURE.

SOYEZ HOMMES D'AFFAIRES.

Le cultivateur doit être avant tout homme d'affaires. Il doit savoir comme le manufacturier, le marchand, ce que lui coûte l'animal qu'il vend, le grain, le foin, le lait, le beurre qu'il retire de son exploitation agricole. S'il ne tient pas compte de ces choses, il marche à tâtons, en aveugle, c'est-à-dire bien souvent à la ruine. Que dirait-on d'un marchand qui ne tiendrait pas de livres, qui ne tiendrait pas compte de ce qu'il vend, de ce qu'il achète, des profits qu'il réalise ou des pertes qu'il subit? On dirait que cet homme ne s'entend pas en affaires et qu'il fera faillite tôt ou tard, et on aurait raison de parler ainsi.

Il en est de même pour vous, amis cultivateurs. Vous récoltez dix minots que vous vendez $1.00 le minot, n'allez pas croire que vous avez réalisé $10.00 de profit; il faut déduire de ce montant ce qu'il vous en a coûté pour engraisser votre terrain, ce que vous avez payé pour la main-d'œuvre, qui comprend les frais de semaille, de récolte, de battage, de charroyage, etc.

Si vous vous habituez à tenir compte de toutes ces chose, vous vous apercevrez bien vite que telle ou telle récolte vous coûte plus et rapporte moins qu'une autre; vous pourrez par cela même adopter le meilleur système de culture payante sur votre ferme; vous marcherez sûrement dans la voie du progrès, vous serez hommes d'affaires avant tout.

Ces quelques remarques sont de la plus haute importance, aujourd'hui qu'il y a une telle compétition, un tel encombrement dans chaque branche de l'agriculture. Celui-là seul peut réussir qui connaît bien son affaire et sait marcher sûrement dans l'espèce de culture qu'il a adoptée.

A BAS LA ROUTINE.

"A bas la routine", telle devrait être le cri de guerre de tous les cultivateurs bien pensants et désireux de voir l'agriculture canadienne devenir florissante. Combien de milliers de piastres sont engloutis chaque année par l'esprit de routine et par une économie placée mal à propos!

Par exemple, il est très difficile de convaincre la masse des cultivateurs, qu'ils font des pertes considérables, s'ils ne soignent pas bien leurs bestiaux. Beaucoup pensent faire une économie en laissant souffrir de faim et de soif les veaux et autres jeunes animaux *en élève*; certains cultivateurs prétendent qu'il n'est pas nécessaire de trop *douilletter* ces jeunes animaux, qu'il faut les habituer à la misère! Oui, la misère, mais elle est pour ces cultivateurs routiniers, car il est certain que des animaux ainsi élevés dépenseront toujours plus qu'ils ne donneront de profit.

D'autres cultivateurs se croiraient ruinés à tout jamais, s'ils donnaient à leurs vaches laitières, durant l'été, une ration de fourrage ou de grain moulu. Cela coûte un peu, mais cela paye; tout le profit est là, c'est le secret de rendre payante l'industrie laitière.

Essayez de faire entendre raison sur ce point à ces routiniers, ils hausseront les épaules, vous riront peut-être au nez, et seront sincèrement convaincus que vous n'entendez rien en agriculture; vous voulez leur faire faire de la culture en grand, ou en d'autres termes, vous voulez leur ruine en leur enseignant à cultiver en *messieurs*. Cependant c'est une culture raisonnée et raisonnable que vous voulez leur faire suivre; vous voulez les voir cultiver en hommes d'affaires, eux qui ne cultivent qu'en aveugles. Presque toujours, vouloir convaincre un cultivateur routinier qu'il fait fausse route en suivant son système de culture vieux de cent ans et plus, c'est vouloir l'impossible.

Oui, amis cultivateurs, je voudrais voir plusieurs d'entre vous cultiver en *monsieur*, c'est-à-dire avec raisonnement et discernement, comme tout homme d'affaires qui conduit bien sa besogne; je voudrais vous voir abandonner une culture qui vous parait très économique et payante, mais qui, au fond, vous ruine et vous tient dans une position médiocre stationnaire.

QUI MÉNAGE SA BÊTE MÉNAGE SA BOURSE.

"Qui ménage sa bête ménage sa bourse," dit un dicton populaire. Ce dicton n'est pas toujours mis en pratique; en effet, combien de fois ne voit-on pas, dans nos cités et nos campagnes, de pauvres chevaux surmenés, souvent le corps couvert de plaies causées par un mauvais attelage ou par les mauvais traitements d'un conducteur inhumain!

Il me semble, cependant, qu'il suffit pour ces pauvres bêtes de mourir à la peine, d'être des martyrs du travail, sans qu'il faille les accabler de coups et de mauvais traitements.

Toutefois, il arrive que des chevaux appartenant à des maîtres doux et bons soient blessés par les attelages. A ces bons conducteurs je donnerai une recette excellente et peu coûteuse pour guérir les plaies causées par le collier ou le harnais. Une demi-once d'indigo dissoute dans un demiard d'alcool forme un mélange qui, appliqué au moyen d'une éponge sur les parties blessées trois fois par jour, guérira en peu de temps le cheval malade; de plus, ce mélange a l'effet de durcir les parties sujettes aux blessures. La bouteille qui contient la préparation a besoin d'être bien bouchée; car autrement cette dernière perdrait de sa force par l'évaporation.

La Presse.

A L'ENCLOS.

Une pouliche brune, âgée d'environ deux ans, ayant la patte droite de derrière blanche jusqu'au boulet et ne portant aucune autre marque. Il y a huit mois qu'elle est ici.

AUGUSTIN CARRIÈRE,
Gardien d'enclos.
Municipalité de De Salaberry.

Saint-Pierre, 30 juillet 1888.
3ins.2.8.88.

IN POUND.

One brown filly aged about two years, having the right hind leg white down to the hoof, and bearing no mark. She has been areund during the past eight months.

AUGUSTIN CARRIÈRE,
Pound-keeper.

Saint-Pierre, 30 July 1888.
3ins. 9.8.88.

AVIS.

Vente de Terrains pour Taxes, Municipalite Rurale de Cartier.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité Rurale de Cartier, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et portant la date du huitième jour d'Août A.D. 1888, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains ci-après mentionnés et décrits, les arrérages de taxes dûs sur iceux et les frais;

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, je procéderai, Mardi, le 18ème jour de Septembre A.D. 1888, à onze heures de l'avant-midi de ce jour, au bureau de MM. Richard & Lecomte, dans la cité de Winnipeg, à la vente à l'enchère des dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais.

No.	Parish Lot or part of lot.	No. of deed or Instrument	No. of Acres.	Arrears of Taxes	Costs.	Total.	Patented or Unpatented.	Where lying
1	541..................	....	221	$40 60	$2 00	$42 60	Patented......	Ste. Agathe.
2	Pt 595 or excepted..	5595, 6105	2½	12 45	2 00	14 45	do	do
3	625..................	....	113	20 20	2 00	22 20	do	do
4	29..................	....	56¾	11 03	2 00	13 03	do	St. Norbert.
5	30..................	....	42½	9 28	2 00	11 28	do	do
6	Pt 76	6795	16	14 62	2 00	16 62	do	do
7	603..................	....	165½	108 83	2 00	110 83	Unpatented...	Ste. Agathe.
8	36..................	....	136	28 86	2 00	30 86	Patented......	St. Norbert.
9	65..................	....	106¾	60 69	2 00	62 69	do	do
10	113..................	....	8¼	21 63	2 00	23 63	Unpatented...	do
11	637..................	....	152	59 56	2 00	61 56	Patented......	Ste. Agathe.
12	Inner 2 miles of 33..	....	116¼	9 94	2 00	11 94	do	St. Vital.
13	577..................	....	192¾	67 80	2 00	69 80	do	Ste. Agathe.
14	605..................	....	170½	61 89	2 00	63 89	do	do
15	22..................	....	117	52 04	2 00	54 04	do	St. Norbert.
16	23..................	....	93½	41 94	2 00	43 94	do	do
17	24..................	....	98	78 52	2 00	80 52	do	do
18	62..................	....	202	148 89	2 00	150 89	do	do
19	619..................	....	154½	87 55	2 00	89 55	Unpatented...	Ste. Agathe.
20	621..................	....	158½	73 92	2 00	75 92	do ...	do
21	623..................	....	163½	76 31	2 00	78 31	do ...	do
22	543..................	....	199	36 57	2 00	38 57	Patented......	do
23	Pt 117..................	6972	38¼	6 91	2 00	8 91	do	St. Norbert.
24	10..................	....	224	135 36	2 00	137 36	do	do
25	617..................	....	153	90 83	2 00	92 83	Unpatented...	Ste. Agathe.
26	Pt 569..................	5595	½	33 88	2 00	35 88	Patented......	do
27	37..................	....	160	31 95	2 00	33 95	do	St. Norbert.
28	54..................	....	240	152 32	2 00	154 32	Unpatented...	do
29	Pt 15..................	6129	5	41 07	2 00	43 07	Patented......	St. Vital.
30	Outer 2 miles 33......	....	112¼	46 07	2 00	48 07	do	do
31	109..................	....	20¾	5 45	2 00	7 45	do	St. Norbert.
32	110..................	....	9	15 81	2 00	17 81	Unpatented...	do
33	111..................	....	8¼	7 19	2 00	9 19	Patented......	do
34	31..................	....	132½	23 70	2 00	25 70	do	St. Vital.
35	Pt 36 all S of N 4 chs	....	72	41 21	2 00	43 21	do	do
36	34..................	....	98	29 83	2 00	31 83	do	do
37	Pt 36 N 4 chs.........	4997	15	27 65	2 00	29 65	do	do
38	67..................	....	221½	28 63	2 00	30 63	do	St. Norbert.
39	69..................	....	331½	43 99	2 00	45 99	do	do
40	7..................	....	159½	30 70	2 00	32 70	do	do
41	28..................	....	181	35 97	2 00	37 97	do	do
42	31..................	....	100	19 64	2 60	21 64	do	do
43	112..................	....	8¼	24 67	2 00	26 67	....	do
44	27..................	....	125	20 40	2 00	22 40	Patented......	do
45	Pt 101..................	6393	21	19 03	2 00	21 03	do	do
46	114..................	....	8	24 34	2 00	26 34	....	do
47	593..................	....	148½	23 58	2 00	25 58	Patented......	Ste. Agathe.
48	26..................	....	140	66 60	2 00	68 60	do	St. Norbert.
49	51..................	....	106½	22 54	2 00	24 54	do	do

Daté à Saint-Norbert, ce 8ème jour d'Août A.D. 1888.

JOSEPH LEMAY,
Trésorier, Municipalité Rurale de Cartier.



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tel que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division, de la division dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistre.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte